

# Note brève et synthétique

## BUDGET PRIMITIF 2026

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur son site internet.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

### BP 2026

Excédent de fonctionnement 2025 : 238392,14 €

#### SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES	CFU 2025	BP 2026	% évol	RECETTES	CFU 2025	BP 2026	% évol
011 Charges diverses de gestion	514 545,69	603 300,00	17%	013 : 6419 Remboursement sur rémunération	22 121,48	18 000,00	-19%
012 Charges de personnel	954 586,70	996 600,00	4%	70 Produits des services	230 257,85	298 400,00	30%
014 Atténuation de produit ( AC)	197 910,62	200 000,00	1%	73 Impots et taxes	1 450 437,91	1 468 000,00	1%
65 Charges de gestion courante	151 253,40	160 788,81	6%	74 Dotations et subventions	190 206,76	187 490,00	-1%
65 Crédits non affectés		67 095,19		75 Produits de gestion courante	79 162,75	60 000,00	-24%
66 Charges financières	4 790,38	3 500,00	-27%	77 produits exceptionnels	4 461,98	-	
<b>Dépenses réelles de fonctionnement :</b>	<b>1 823 086,79</b>	<b>2 031 284,00</b>	<b>11%</b>	<b>Recettes réelles de fonctionnement :</b>	<b>1 976 648,73</b>	<b>2 031 890,00</b>	<b>2,8%</b>
675 produit des cessions				7768-042 Neutralisation des amort		24 175,00	
6811-042 Ecriture amort ACI		24 175,00		7768-042 Neutralisation amort sub patrimoine		901,00	
6811-042 Ecriture amort sub patrimoine		901,00		7817 Reprise s/ provisions		160,00	
023 Virement à la section d'investissement		80 766,00		002 Excédent de fonctionnement 2025		80 000,00	
<b>TOTAL</b>		<b>2 137 126,00</b>		<b>TOTAL</b>		<b>2 137 126,00</b>	

## LES DEPENSES

En plus de l'inflation annuelle, la mise en route du restaurant scolaire a un impact important sur les dépenses de fonctionnement au niveau de la prestation des repas mais aussi des contrats de maintenance pris en plus (climatisation, contrôle de 3 postes obligatoires, nettoyage des baies vitrées, etc...) mais aussi sur les charges du personnel au 012

**La révision du contrat avec AKTE est prévue en mai.**

## 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL + 91 k€

On peut estimer une évolution du chapitre 011 de 91 k€, soit 17 %

### Les principaux postes impactés

- Postes liés en partie au fonctionnement du restaurant scolaire (RS) :
  - o L'électricité : 18k€ de plus par rapport à la consommation de l'ancienne cantine
  - o Les contrats de prestation de service (repas + salaire du chef + repas acheté au SIVOM pour les vacances scolaires.
  - o Prévoir l'ABS analyse de besoins sociaux obligatoire en début de mandat
  - o La maintenance générale : contrôle installation électrique, extincteur, des bâtiments + contrôles 3 postes obligatoire du RS. (Hotte, bac à graisse, désinfection réseau de ventilation)
- Les frais de transports et frais de l'ALSH : provision pour le trajet SNCF du séjour Paris et acompte à verser pour les activités 2027.
- Prévoir une enveloppe pour le bus du savoir car nous récupérons la compétence à partir de septembre 2026.
- Prévoir projet du CMJ (visite assemblée nationale ou autre)
- L'entretien et révision de tous les véhicules + une mise aux normes sur l'élévateur
- Paiement de la redevance de l'assainissement collectif du nouvel ALSH
- La hausse des prix du carburant

### Les principaux postes en baisse :

- Le compte prorata lié au chantier du nouvel ALSH, de moindre importance que celui du RS.
- L'entretien et réparation de bâtiments suite à plusieurs vandalismes en 2025.
- Fin des frais d'honoraires d'architecte ou d'avocat
- L'entretien sur les réseaux
- Les publications

## 012 CHARGES DE PERSONNEL

Il est estimé une augmentation de 42k€ par rapport au montant du chapitre 012 du CFU 2025  
Cette évolution s'explique par :

### Les obligations réglementaires ou statutaires

#### L'augmentation des cotisations CNRACL et autres

- Il est prévu une hausse des cotisations employeur à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Territoriales CNRACL de 3 points jusqu'en 2028.
- Dans une moindre mesure les cotisations IRCANTEC employeur augmentent ainsi qu'au 1<sup>er</sup> janvier le SMIC

**La participation à la Protection Sociale Complémentaire** a été mise en place au 01 janvier 2026 (contrat conclut avec la MNT)

**Le glissement vieillesse technicité** c'est l'évolution mécanique des carrières des agents : avancement d'échelon et avancement de grade (5 cette année)

**L'augmentation de l'assurance du personnel**, ceci malgré la renégociation du contrat avec le CIGAC (GROUPAMA) et à cause de l'augmentation des bases (notamment CNRACL)

**Remplacement des agents malades** : un congé grave maladie sur l'année + arrêt maternité + provision

## Les choix et améliorations des services

### L'impact d'une année pleine de fonctionnement au restaurant scolaire

Le salaire du chef est constaté au chapitre 011, l'augmentation concerne l'augmentation du temps de travail de nos agents

- pendant le temps scolaire
- mais aussi pendant les vacances, puisque le restaurant est utilisé en liaison froide pour l'ALSH

**Les effets induits de la mise en service de nouveaux bâtiments** : ménage supplémentaire à assurer à la salle des aînés et à la salle multi-activités

**L'ajout d'un agent aux services techniques pendant l'été** pour compenser la charge de travail et la pose des congés annuels

### Des heures complémentaires/supplémentaires en plus pour quelques agents

- La surveillance des trajets et de la garderie, pendant la pause méridienne, à l'école élémentaire, a été renforcé avec un agent supplémentaire 2h par jour scolaire.
- De moindre importance, mais il y aura quelques heures supplémentaires pour les agents qui vont assurer le week-end l'état des lieux et la remise des clefs pour les locations de salle
- Le changement des heures à la maternelle ne devrait pas avoir d'impact important, mais quelques ajustements sur les emplois du temps seront nécessaires

### Dépenses en moins :

Dépense sur 2025 non reconduite en 2026 : Remplacement d'un agent en accident du travail sur 9 mois 23k€.

## 014 ATTENUATION DE PRODUITS + 2k€

On a provisionné une éventuelle révision de l'AC

## 065 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE + 9 k€

On peut prévoir une légère augmentation des crédits concernant les indemnités, cotisations et formations pour les élus.

Augmentation également pour les subventions aux associations, notamment avec le voyage scolaire organisé par l'école élémentaire.

Maintien de la participation à Fondespierre et à la Farigoule.

A noter aussi que la subvention d'équilibre versée au CCAS est équivalente à l'année dernière.

## 66 CHARGES FINANCIERES - 1.3 k€

En légère baisse car une récul de 2021 avait été faite sur l'exercice 2025

## Les dépenses et recettes d'ordre

Les dépenses d'ordre en fonctionnement et investissement n'ont pas de conséquences sur la trésorerie de la collectivité. IL s'agit de jeux d'écritures qui ne donne pas lieu à encaissement ni décaissement.

Les dépenses et recettes s'équilibrent entre sections, elles apparaissent en couleurs sur les présentations.

Sur l'amortissement : les communes de moins de 3 500 habitants sont obligées d'amortir les subventions d'équipement versées. Pour nous, il s'agit des aides versées aux particuliers pour la mise en valeur du patrimoine et des AC ou fonds de concours versés à la métropole. La neutralisation est facultative et pratiquée car elle limite les conséquences budgétaires de l'amortissement.

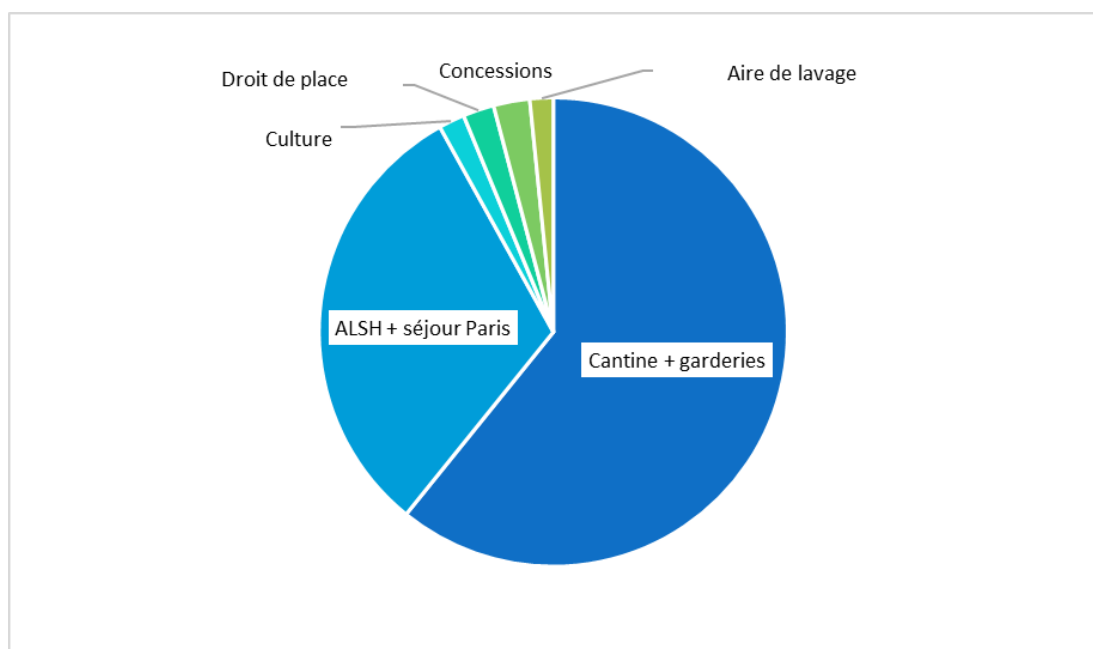
## LES RECETTES

### 013 ATTENUATION DE CHARGES – 4 K€

Chapitre concernant les remboursements de personnel revu un peu à la baisse

### 70 PRODUIT DES SERVICES + 68 k€

- ◆ Nous avons sensiblement le même nombre d'élèves scolarisés qu'en 2024/2025. Le poste cantine/garderie est en augmentation car nous aurons l'effet d'une année pleine avec les nouveaux tarifs liés au restaurant scolaire.
- ◆ Pour l'ALSH, nous allons encaisser une recette supplémentaire avec le voyage à Paris.
- ◆ Dans ce chapitre, nous retrouvons également tous les encaissements de concert, droit de place, vente de concession et les frais de fonctionnement de l'aire de lavage refacturés aux utilisateurs et le remboursement de 3M sur le guichet unique.



### 73 IMPOTS ET TAXES + 49 k€

La loi de finances revalorise chaque année les valeurs locatives cadastrales qui nous servent à calculer les bases des taxes locales : 0,8 % cette année (elle devrait suivre ainsi l'inflation).

Cette année nos bases stagnent ou sont en diminution.

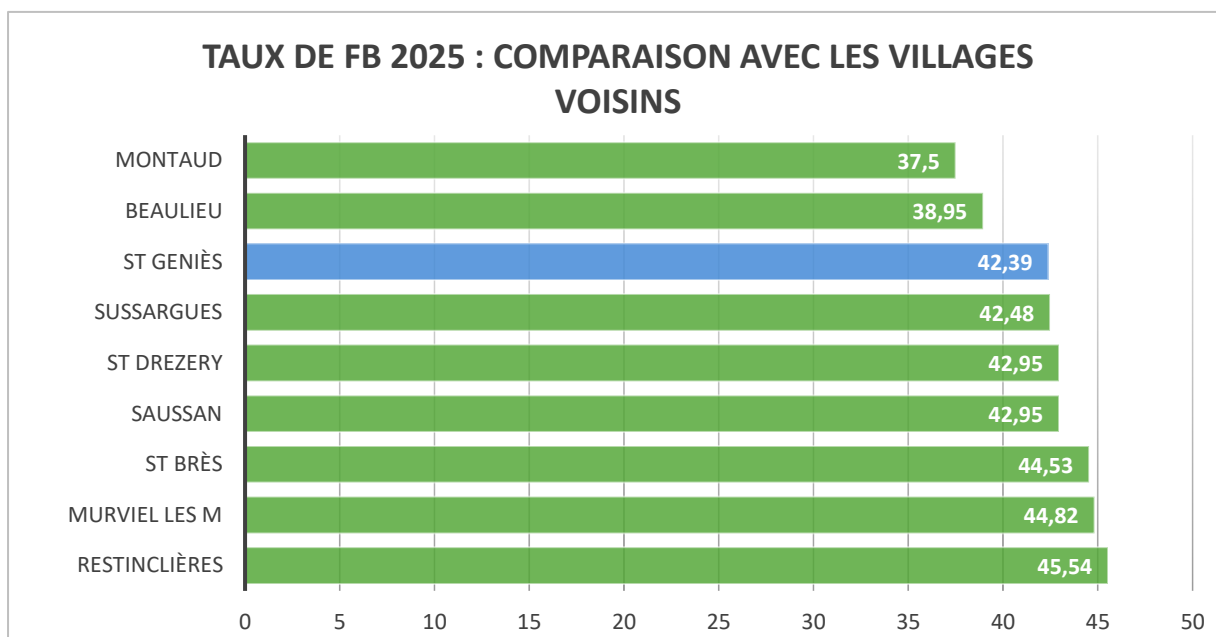
Les bases étant en baisse, le produit à taux constant est aussi en baisse (compensé par une légère augmentation des allocations compensatrices de 7k€ à 10.6k€ en 2026)

Pour compenser cette perte de recettes le conseil municipal a choisi :

- **D'augmenter au maximum la taxe d'habitation sur les résidences secondaires**

Suite à la modification des liens entre les taux, il est possible de porter le taux de la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires de 16.64% à 17.36%

- **D'augmenter les impôts sur le Foncier Bâti (FB)**



Une augmentation de 2% sur le FB rapporterait 22 k€ qui compenserait à peine :

- Les augmentations de 18 k€ des cotisations de la caisse retraite du CNRACL
- La diminution de la dotation de la DGF

A noter également que la commune propose désormais de nouveaux services (RS, ALSH, etc) et que leur fonctionnement engendre de nouvelles dépenses

**Avec base actuelle et taux de 2025 :**

2026	bases prev 2026	taux votés en 2025	Produits
taxe foncier bati	2 500 000	42,39	1 059 750
taxe foncier non bati	59 100	75,82	44 810
Taxe d'habitation	155 400	16,64	25 859
			<b>1 130 418</b>
		Effet du coefficient correcteur	156 544
		Allocations compensatrices	
		<b>TOTAL</b>	<b>1 286 962</b>

**- 1 137 €**

**Avec une augmentation des taux de 2% pour le FB et de 4.3 % pour la TH**

<b>SIMUL 2026</b>	<b>bases prev 2026</b>	<b>taux votés en 2025</b>	<b>Produits</b>	<b>↗</b>
taxe foncier bati	2 500 000	43,24	1 080 945	2%
taxe foncier non bati	59 100	75,82	44 810	
Taxe d'habitation	155 400	17,36	26 977	4,30%
			<b>1 152 732</b>	
Effet du coefficient correcteur			156 544	
Allocations compensatrices				
<b>TOTAL</b>			<b>1 309 276</b>	

**+ 22 314 €**

**- De réfléchir à la mise en place pour 2027 à une taxe sur les logements vacants**

La loi de finances 2026 reforme la fiscalité sur les logements vacants et crée à compter du 01 janvier 2027 une taxe unique la taxe sur les vacances des locaux d'habitation.

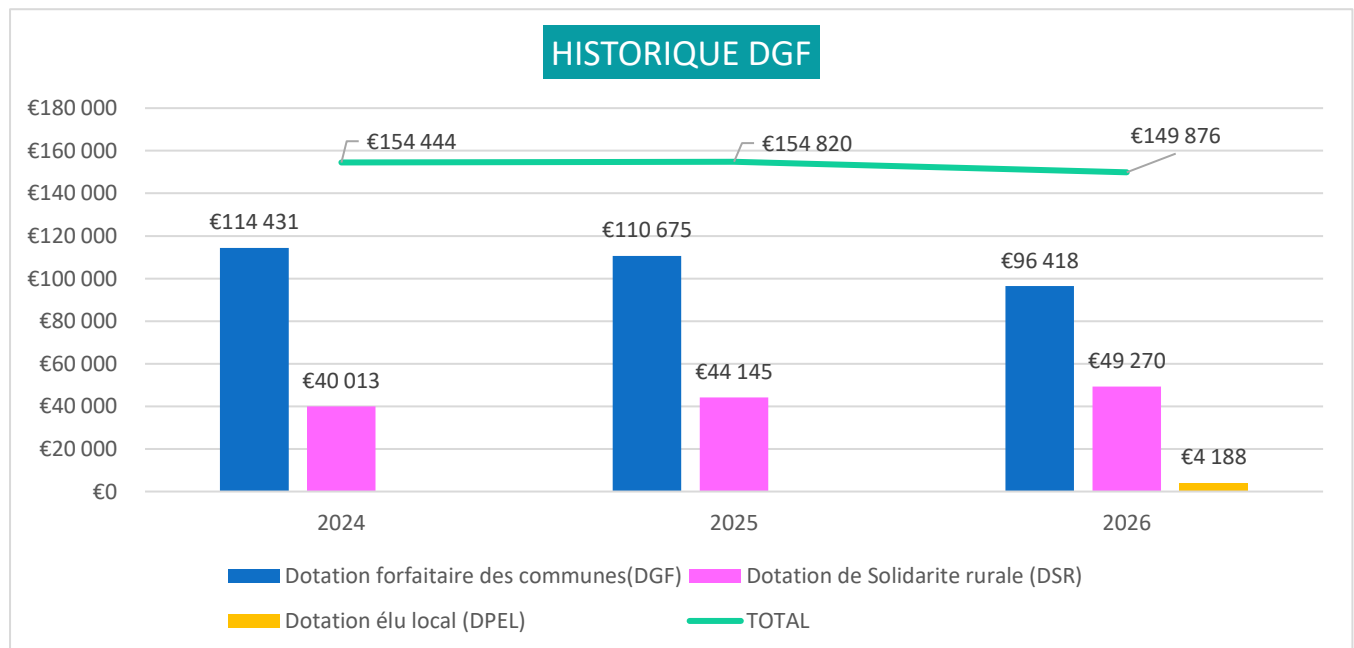
Permettrait à la commune de retrouver un peu d'autonomie fiscale et d'agir sur ces logements

→ Une délibération sera à prendre avant le 01 octobre pour instaurer la taxe, une autre en début d'année 2027 pour voter un taux

**74 DOTATIONS ET SUBVENTIONS - 2.7 K€**

Malgré la hausse de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) et de l'allocation de compensation de la TF, le chapitre est en baisse.

Toutes les notifications ont été reçues. Le total des dotations est en baisse de 5 %.



Les aides de la CAF pour l'ALSH rentrent dans ce chapitre. On repart sur la même base que 2025.

## 75 PRODUITS DE GESTION COURANTE - 19 k€

Ce chapitre est à prévoir un peu à la baisse du fait de l'encaissement moindre du compte prorata (chantier nouvel ALSH)

Légère augmentation du loyer du garage avec la ré-indexation du loyer

Plusieurs sinistres en 2025 donc plus de remboursements de l'assurance que nous ne pensons pas avoir cette année.

## 77 PRODUITS EXCEPTIONNELS

Chapitre en baisse car 2 remboursements de la taxe d'OM sur 2025

## 78 REPRISE SUR PROVISIONS

La trésorerie nous recommande de constater une provision d'un montant au moins égal à 15 % du total des créances de plus de 2 ans non encore acquittées, soit 160 € (impayés cantine suite départ des familles de la commune)

## SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	RAR 2025	BP 2026	RAR 25+ BP 26	RECETTES	RAR 2025	BP 2026	RAR 25+ BP 26
1641 Capital des emprunts en cours		68 000,00	68 000,00	021 Virement de la section de fonction.		80 766,00	80 766,00
1323 et 16878 Remboursement aide CAF			-	1068 Excédent du résultat fonction. 2025		158 392,14	158 392,14
21561 matériel roulant	23 000,00	7 000,00	30 000,00	Excédent de la section d'investissement 2025		414 924,11	414 924,11
21831 Informatique	11 400,00		11 400,00	10222 FCTVA (CA 2025) au taux de 16,404%		300 000,00	300 000,00
2111 Achat terrains		30 000,00	30 000,00	10223 Taxe d'aménagement		5 000,00	5 000,00
20422 Subv d'équipement (patrimoine)	4 900,00		4 900,00	024 Vente d'immo (véhicules, matériel...)		14 500,00	14 500,00
2188 Autres matériels	10 000,00	20 000,00	30 000,00	- Cantine subv département 41:411 + T2	84 208,00		84 208,00
2041512 Fonds de concours		24 175,00	24 175,00	1321 Subv cantine DETR + DSIL	185 380,00		185 380,00
				Subv cantine Région	100 000,00		100 000,00
<b>Total des crédits au 2313</b>	<b>1 430 000,00</b>	<b>287 115,25</b>	<b>1 717 115,25</b>	Subv Région plan des arènes (imperméabilisat°)	50 000,00		50 000,00
<i>restaurant scolaire</i>	<i>50 000,00</i>		50 000,00	Subv cantine 3M	15 750,00		15 750,00
<i>ALSH et place</i>	<i>1293000,00</i>		1293000,00	Subv ALSH DETR + club ado	171 440,00		171 440,00
<i>Salle de motricité</i>	<i>32 000,00</i>		32 000,00	Subv ALSH CAF	108 500,00		108 500,00
<i>salle des aînés</i>	<i>50 000,00</i>		50 000,00	Subv C Départ	60 000,00		60 000,00
<i>Arènes</i>	<i>5 000,00</i>		5 000,00	ALSH 3M	150 000,00		150 000,00
<i>Autres travaux</i>		<i>287 115,25</i>	287 115,25	1343 Participation PUP GGL	16 730,00		16 730,00
198-040 Neutralisat° des amort ACI		24 175,00	24 175,00	28046-040 Ecriture amort ACI		24 175,00	24 175,00
198-040 Neutralisat° des amort sub patrimoine		901,00	901,00	280422-040 Amortissement subv patrimoine		901,00	901,00
041-2313 Avance sur travaux		50 000,00	50 000,00	041-238 Avance sur travaux		50 000,00	50 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 529 300,00</b>	<b>511 366,25</b>	<b>1 990 666,25</b>	<b>TOTAL</b>	<b>942 008,00</b>	<b>1 048 658,25</b>	<b>1 990 666,25</b>

## LES DEPENSES

La section d'investissement proposé au vote s'équilibre à 1 990 666.25 €. Sont prévus :

### Côté matériel :

**Achat de véhicules :** L'aspirateur a feuille a été remplacé pour 4.9k€, il est proposé d'ajouter 7k€ aux RAR pour laisser une enveloppe d'achat pour un camion d'occasion autour de 25k€.

L'ancien camion sera vendu et la recette perçue en section d'investissement.

### Matériel informatique : il est envisagé :

Le remplacement de 2 vidéos projecteur (un en maternelle et un en élémentaire).

L'achat de 4PC pour la maternelle (1 pour la direction et 3/classe à voir si on prend un pour la 4eme classe).

L'achat de 3PC pour l'élémentaire et un portable pour la banque alimentaire.

Les RAR devraient suffirent.

### Achat de terrains

La commune a participé à une mise en concurrence de la DDFIP de l'Hérault (succession de Mr BOYER) sur la cession amiable d'un lot de parcelles situé au lieudit Laroque, au sud du village, près de l'autoroute. Ce lot porte sur un ensemble de parcelles : AM 213, 214, 215, 216, 217, 219, 263 pour une surface totale 25 155m<sup>2</sup>.

La commune a fait une proposition à 15k€

Une provision de 30k€ est inscrite.

### Autres matériels :

Sont inscrit ici : les achats de matériel servant à équiper les salles rénovées :

-Salle des ainées : achat de la cuisine installée par Clément, achat de tables ; chaises, étagères...

-Salle de motricité : achat du module et matériel de rangement

Ainsi qu'une provision pour mobilier urbain : bancs, toulousaines

### Coté travaux :

#### Restaurant scolaire :

Il reste à payer le solde des marchés de quelques entreprises, l'achat du surpresseur, la reprise du volet de la buvette ...

#### L'ALSH :

A l'issue de l'appel d'offre et de l'avenant sur la maitrise d'œuvre, le cout global s'élève à :

Travaux : 979 980€TTC

Maitrise d'œuvre : 161 900€

Soit un total : 1 141 880€TTC

Les RAR suffisent, le reliquat de 151k€ couvrira les aménagements de la place de la fraternité et de la rue de la barrière

#### La salle des ainés :

Il s'agit des factures payées en début d'année et qui soldent les travaux réalisés

#### La salle multi-activités :

Factures déjà acquittées et provisions pour les derniers paiements

#### Les arènes :

Expertise lancée sur la structure porteuse des arènes

#### Autres travaux :

**Travaux déjà engagés** : Remplacement des éclairages du tennis en led : 13.6k€, sécurisation et remplacement de deux vitraux de l'église 11.8k€, Comblement du fossé plan de la fraternité devant l'ancienne cantine 21.5k€.

**Provision non affectée** qui pourrait servir à : réfection des deux courts de tennis, travaux aux arènes en fonction des conclusions de l'expertise, passage en led des éclairages (église, élémentaire, bibliothèque, préau MPT) réfection des murs de la cage d'escalier de la mairie, vidéo protection ....

## LES RECETTES

Les principales recettes sont :

- **Le résultat de fonctionnement de 2025** s'élève à 238 392.14€, il est proposé de conserver ce résultat pour 80K€ en fonctionnement et de descendre en investissement la somme de 158 392.14€
- **La reprise de l'excédent d'investissement** de 2025 est de 414 924.11€
- **Le Fond de Compensation de la TVA.** Compensation versée par l'Etat (au taux de 16.404%) de la TVA payée sur les dépenses réelles d'investissement de 2025.
- **La taxe d'aménagement.** Taxe perçue sur les autorisations d'urbanisme (hors PUP) partagée pour moitié avec la Métropole
- **Les subventions**

En attente une petite subvention de la CAF Pour l'achat du module motricité

- **Les participations de l'aménageur sur le PUP GGL -PUP Clair soleil -**

En RAR la participation de GGL qui sera versé au dépôt de la déclaration d'ouverture du chantier (et qui représente 50% de la participation aux équipements publics de superstructure)

- **Vente d'immobilisations :**

- Les écritures comptables pour la vente de l'élévateur n'ont pas été passées l'année dernière, il convient de régulariser cela : vente pour 12k€
- L'ancien matériel de la cantine a été vendu à Antony pour 2.5k€
- Si la vente du camion a lieu, la recette sera inscrite sur une prochaine DM